

LIBRES - RADIOS

soutenir et renforcer le mouvement des radios libres

L'annonce par le ministre de la Culture et de la Communication de la création d'un « réseau autonome de radios dans quelques régions » tente à l'évidence de faire pièce au problème posé par la multiplication des radios libres. Ainsi la répression, le brouillage, les saisies de matériel n'ont pas suffi. Il y faut aussi un zeste de « libéralisme », l'un n'allant pas sans l'autre, nous le savons depuis longtemps. Plus de trente procès sont en préparation contre les radios libres qui risqueront de se traduire par des centaines de condamnations contre leurs animateurs.

Le P. S. U. entend s'opposer vigueusement à cette vague de répression qu'il est possible de faire reculer par l'action commune de toutes les forces populaires. Plusieurs militants du P.S.U. sont eux-mêmes poursuivis. Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale est elle-même convoquée chez le juge d'instruction pour avoir participé, dans les locaux du P.S.U., à une émission relative à l'assassinat de Pierre Goldman. La justice sera donc plus rapide à réprimer le délit d'opinion que les responsables d'un crime qui semblent devoir, une fois encore, rester impunis.

La répression est donc bien l'autre face de la politique annoncée par le ministre concernant les radios régionales, ses déclarations ne laissent d'ailleurs aucun doute à ce sujet :

« Si nous réussissons à mettre en place un système de ce genre, il n'y aura plus de place dans notre pays pour les initiatives anarchiques. Si celles-ci ne cessaient pas, c'est que le but recherché n'était pas la libre expression, mais qu'il viserait à promouvoir des intérêts commerciaux ou une domination politique. »

Mais la création de radios « superpréfets » ne saurait interrompre le combat des radios libres quelques soient les déclarations définitives du ministre. Car les radios libres répondent à un double besoin, d'abord celui d'une information indépendante, diversifiée,

qui serait mise en œuvre par des collectifs d'usagers. Ensuite celui d'une « parole différente » du traditionnel langage des grands moyens de l'audiovisuel. La légitimité de fait aujourd'hui acquise par les radios libres est fondée sur l'écho de cette double revendication.

LE CONTROLE DU POUVOIR SUR L'INFORMATION

Peut-on parler aujourd'hui d'information quand le sensationnel se substitue de plus en plus à l'exposé objectif des faits, à l'analyse et à l'application diversifiée ou contradictoire? Peut-on parler d'information quand les journaux radio-télévisés ainsi que la plupart des émissions dites politiques, économiques et souvent culturelles ont un caractère manipulateur évident ?

Les récentes affaires ou l'intoxication dont nous avons été victimes à propos des hausses du pétrole ou de la chasse anti-gaspi n'en sont que quelques exemples.

Peut-on parler de liberté alors que se multiplient les sociétés nationales de radio-diffusion, les recours à l'autoritarisme (censure, atteinte au droit de grève) et à la répression ?

Peut-on parler de pluralisme, alors que s'accroît l'inégalité scandaleuse des organisations politiques et sociales face à l'information ? La campagne des élections européennes nous l'a, si besoin était, encore rappelé.

Les temps d'antenne sont nuls pour les organisations politiques qui ne disposent pas d'une représentation parlementaire. Les débats « contradictoires » leur sont également interdits en dépit de demandes répétées aux directeurs de chaînes et de radios. C'est ainsi que le P.S.U. qui s'est, dès l'origine, opposé au programme électro-nucléaire n'a pourtant jamais disposé du moindre temps d'antenne dans le cadre des émissions organisées sur un sujet aussi important et pour lequel il est particulièrement qualifié.

Mais cette discrimination ne se limite pas au seul champ des organisations politiques, c'est toute une recherche, un foisonnement de mouvements sociaux et culturels qui sont

aujourd'hui écartés des principaux moyens d'information.

Cette discrimination répond à un objectif bien précis du pouvoir, étouffer la voix de l'innovation sociale et politique, cantonner à la marginalité les forces qui les expriment. Elles n'ont pas le droit à la parole par manque de « représentativité » et resteront minoritaires parce qu'ignorées du plus grand nombre. Ainsi sera refermé le piège dans lequel on entend les enfermer. Mais toutes les luttes significatives de ces dernières années (des LIP au droit à l'avortement) témoignent des limites d'un tel calcul. Cette parole qu'on nous refuse, nous entendons la prendre par tous les moyens à notre disposition, tel est le sens de la participation des militants du P.S.U. à l'initiative des radios libres.

L'AUTOGESTION C'EST L'INITIATIVE POPULAIRE

Mais les raisons du soutien du P.S.U. aux radios libres ne se limitent pas à la lutte pour le droit à l'information, c'est aussi d'une autre information dont a besoin l'autogestion.

En effet, à la différence d'une information hypercentralisée :

- qui manipule et brise les groupes sociaux en les individualisant et les réduisant à un rôle de simples consommateurs/auditeurs ou téléspectateurs ;

- qui informe au sens de programmer, delimitier le champ de réflexion et le sens critique de ses auteurs ;

- n'exigeant pas un haut degré de qualification professionnelle mais ne pouvant être limitées à un usage privé d'amateurs (à cause du coût des équipements entre autres. Les radios libres sont l'instrument adapté pour l'expression de petites collectivités, la technologie elle-même est ici productrice d'une socialisation de son usage d'une appropriation collective de la communication ;

- conçues comme outil plutôt que comme pouvoir, elles permettent une expression non X digérée = et canalisée mais spontanée, éclatée, contradictoire, directement produite par les usagers eux-mêmes.

Notre démarche autogestionnaire

nous conduit donc au soutien des radios libres et au rejet du monopole à la fois comme refus du libéralisme bourgeois et en tant qu'alternative aux modèles les plus avancées de la décentralisation étatique (P.C., P.S., tous courants confondus).

En effet, dès l'origine le mouvement des radios libres a été lancé par des militants du « courant critique », tandis que les partis de gauche ne cachaient pas leurs réticences. Mais la position maintenant que l'autogestion est à la mode s'avérait de plus en plus difficile à tenir. Déjà, lors de l'actualisation du Programme Commun l'idée d'une décentralisation « dans le cadre du service public de la radio diffusion avait été envisagé pour en donner l'exploitation à des « collectivités territoriales ». Avec « radio Monsieur le Maire », la gauche esquissait un grand pas vers ce qu'elle entendait par l'autogestion. La pression des radios libres devait accélérer ce mouvement qui s'est traduit par la proposition de radios locales, formellement indépendantes, mais assurant de fait un monopole municipal en la matière. Un projet de loi du P.C., des propositions parallèles du P.S. cherchaient à donner une base juridique à ce projet de réforme.

La proposition des partis de gauche soulève de fait une interrogation majeure quant à la signification et aux fondements de l'autogestion. Quelles structures de pouvoir donner aux services qui, tels l'information, l'enseignement, la santé ne relèvent pas de la gestion directe par les travailleurs ?

Quelle place et quelle fonction attribuer à l'innovation sociale dans le cadre de l'autogestion ?

Le P.S.U. a, pour sa part, abordé ces problèmes lors de son Conseil de Limoges (Pour vivre, Produire, Travailler autrement, 1977); nos prises de position en faveur des radios libres ne signifient pas un rejet de principe d'un service public de l'audio-visuel ou des radios dites « municipales ».

Un service public de l'audiovisuel décentralisé, pluralisé et indépendant doit rompre avec la situation actuelle en plaçant les grands moyens d'information sous un véritable contrôle populaire.

De même l'institution de radios municipales peut, dans le cadre d'une décentralisation du service public ouvrir la voie à la mise en œuvre d'un véritable contrôle populaire. Mais à condition que cette radio ne soit pas réduite à un simple rôle d'information

municipale. D'où la nécessité d'une conception de départ incluant déjà des éléments de contrôle populaire (par exemple liaison avec les comités de quartier). D'où aussi la nécessaire évolution, avec la pratique du caractère même de la propriété de cette radio municipale vers des collectivités plus autogérables (quartiers, immeubles, entreprises).

Mais pour nous, la démarche autogestionnaire ne saurait se réduire à une « démocratisation » de l'appareil d'État et exige au contraire qu'à côté d'un service public de l'audiovisuel coexiste l'entière liberté d'organisation et d'expression de l'initiative populaire à travers des moyens d'expression comme les radios libres, les télévisions libres, l'émetteur récepteur individuel (ou Citizen Band)... Des expériences étrangères témoignant que les possibilités techniques existent pour l'organisation collective de tels réseaux d'émission (répartition des fréquences).

LES PROPOSITIONS DU P.S.U. POUR CHANGER LA SITUATION ACTUELLE

L'autogestion se nourrit de la liberté garantie à ceux qui sont différents, minoritaires et exclut donc l'idée de monopole, même municipal, en matière d'information.

Cela ne signifie pas pour autant la porte ouverte aux radios commerciales du type des radios périphériques (Europe 1, R.T.L., R.M.C...). Permettre l'expression autonome et diversifiée des courants politiques extra-parlementaires et des sensibilités non institutionnelles (écologistes, collectifs de femmes, régionalistes, comités de soldats immigrés, associations de quartier), c'est préserver l'indépendance des radios libres à l'égard de tout pouvoir, pouvoir étatique comme pouvoir de l'argent.

Sur ces bases, le P.S.U. soutient la décision prise par la Rencontre européenne des radios libres (Longwy, septembre 1979) exigeant un moratoire de trois ans ; un tel moratoire devrait suspendre les dispositions répressives de la loi du 28 juillet 1978 sur le monopole, les poursuites judiciaires en cours, l'utilisation du brouillage, les saisies de matériel... et s'accompagner de l'amnistie des inculpés.

Il permettrait l'organisation d'un débat public et contradictoire et une expérimentation de nature à conduire

à la mise en œuvre d'une législation adéquate.

Un tel moratoire devrait notamment comporter :

— l'ouverture de la bande FM. (modulation de fréquence) aux seules radios constituées en associations à but non lucratifs (loi 1901),

- un mode de financement spécifique des radios libres excluant toute ressource publicitaire et s'appuyant sur des ressources propres (souscription, vente de bons de soutien...) et sur un financement public (subventions accordées de façon automatique et non discriminatoire),

— une limitation de la puissance et de la portée des émetteurs de nature à préserver le caractère local des émissions.

Dans l'immédiat, le P. S. U. s'engage :

— à organiser collectivement la défense des militants inculpés, à cette fin il propose le lancement d'une pétition nationale d'inculpation solidaire,

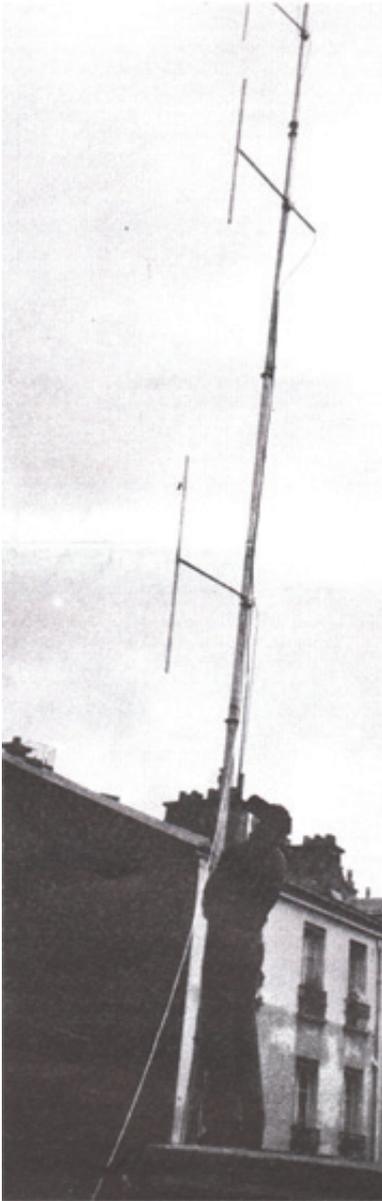
- à favoriser le développement matériel des radios libres, y compris par la mise en œuvre de coopératives de commercialisation du matériel (émetteurs, antennes...)

(D.P. DES 15 ET 16 DÉCEMBRE 1979)

quelques réflexions après les déclarations de m. lecat...

— « Je vous propose qu'à partir de février 1980 et pendant quelques mois, dans plusieurs régions de France, soit mis en service un vrai réseau autonome de radio, une radio de service public qui rendra compte de l'actualité régionale et locale, qui donnera la parole aux associations et aux municipalités, non seulement dans le cadre des émissions que le service public programmera lui-même mais dans des créneaux absolument libres. »

— Ainsi, M. Lecat, ministre de la Culture et de la Communication, se découvre soudain partisan d'une « recherche de la libre expression ». Nous ne pouvons que relever dans ses déclarations, lundi soir 3 décembre, au Sénat, la reconnaissance de la légitimité des aspirations que cherchent à satisfaire les radios libres et l'aveu que les radios nationales et périphériques n'y répondent pas.



Cet aveu qui a au moins le mérite de la franchise ne doit en aucune façon endormir notre vigilance.

Que signifie ce soudain attachement à la liberté d'expression? Le monopole de la radio et de la télévision nationales est aujourd'hui confisqué par le pouvoir; le gouvernement menace d'interdire la diffusion de tracts sur

la voie publique après avoir fait voter la loi que l'on sait sur l'affichage. A peine 48 heures après l'intervention de M. Lecat au Sénat, trois animateurs de Radio-Clémentine et deux responsables de la M.J.C. de Sartrouville ont été inculpés par M. Cabié, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris pour infraction à la loi du 28 juillet 1978 sur le monopole de diffusion radiophonique. Pourtant Radio-Clémentine, qui est l'œuvre d'un collectif regroupant une vingtaine d'associations locales, de nombreuses personnes n'appartenant à aucune organisation et plusieurs élus locaux a bien comme objectif de répondre aux besoins nouveaux en matière de communication, tout en voulant garder jalousement son indépendance par rapport à tout pouvoir politique ou commercial. Alors... singulière contradiction! Nous attendons que M. Lecat précise sa « volonté politique de garantir un accès très libre à l'antenne » pour juger ses intentions.

Mais il faut bien voir que le gouvernement, n'ayant pas les moyens d'étouffer les radios libres qui continuent à émettre malgré la répression, dispose d'une stratégie de rechange pour tenter au moins de récupérer le désir de libre expression grandissant. Après tout, la liberté d'expression au niveau local, c'est en particulier la liberté de critique des conseils municipaux qui, surtout dans les villes, sont en majorité dirigés par... la gauche depuis mars 77. Le gouvernement ne verrait pas au fond d'un mauvais œil le développement de radios locales. Les prochaines élections municipales se profilent à l'horizon, et la droite pourrait bien chercher à utiliser les radios locales pour reconquérir les municipalités perdues en 77. Souvenons-nous de Radio-Fil Bleu, dirigée par M. Delmas, maire de Montpellier et secrétaire d'État U.D.F. C'était en 77, la victoire de la gauche aux légis-

latives paraissait probable. La droite, à l'époque, n'était pas hostile aux radios libres qui auraient pu lui servir contre la gauche au pouvoir.

Plus profondément encore, le gouvernement a tout intérêt à tenter de désamorcer la critique contre sa politique en lâchant du lest au niveau local. L'un des dangers les plus graves qui guettent la vie politique en France, c'est non pas un compromis historique à l'italienne dont les conditions ne seront pas réunies avant longtemps dans notre pays, mais un compromis aux formes beaucoup plus insidieuses: une répartition des tâches et des responsabilités politiques entre la gauche et la droite. Il serait fastidieux dans le cadre de cet article d'en énumérer les nombreux indices, tant dans la réforme des collectivités locales, que dans l'évolution de la politique culturelle du gouvernement (tiens, tiens, M. Lecat est aussi ministre de la Culture!) mais ne peut-on pas reprocher les déclarations de M. Lecat d'un discours plus général: « Nous, la droite, vous nous laissez la gestion des affaires sérieuses, la direction de l'État, la détermination des grands choix en matière de politique industrielle, le contrôle des radios et télévisions nationales. Vous, la gauche, vous vous occupez des collectivités locales, de la gestion des équipements sociaux et culturels non rentables, et pour vous donner l'illusion que vous avez du pouvoir, nous vous accordons un zest de décentralisation et la liberté d'expérimenter de nouvelles formes d'expression au niveau local. » La question au moins mérite d'être posée. En tout état de cause, il ne faut pas oublier que si l'ouverture manifestée par le gouvernement concernant les radios locales se confirmait, le combat pour la liberté d'expression en France est loin d'être terminé.

Jean-Marc Lauret
Maire adjoint - Sartrouville